



Traité Sanhedrin

Michna 8 - Chapitre 3

אמרו לו הבא עדים, ואמר אין לי עדים, הבא ראיה, ואמר אין לי ראיה, לאחר זמן מצא עדים, ומצא ראיה--הרי זו אינה כלום.
אמר רבן שמעון בן גמליאל, מה יעשה, לא היה יודע שיש לו עדים, ומצא עדים; לא היה יודע שיש לו ראיה, ומצא ראיה.
אמרו לו הבא עדים, ואמר אין לי עדים, הבא ראיה, ואמר אין לי ראיה--ראה שהוא מתחייב, ואמר קרבו איש פלוני ופלוני והעידוני, או שהוציא ראיה מתוך פונדתו--הרי זו אינה כלום.

Aussi longtemps qu'un plaideur peut apporter la preuve (de son bon droit), il peut obtenir la révision de son jugement. Mais si on lui a précisé : toutes les preuves que tu as en ta faveur, présente-les d'ici trente jours, s'il les a trouvées dans le délai de ces trente jours, on révisé, mais passé ce délai, on ne révisé plus son jugement. Rabban Chimon ben Gamliel dit : que peut faire celui qui ne les aurait pas trouvées dans ce délai de trente jours et qui les aurait retrouvées après ce délai ?

Si on lui dit : présente des témoins, et qu'il dit : je n'ai pas de témoins, ou bien on lui a dit : produis des preuves et il dit : je n'ai pas de preuves, et qu'après un certain temps il a apporté des preuves et il a trouvé des témoins, c'est sans valeur. Rabban Chimon ben Gamliel dit : que peut faire celui qui ignorait qu'il y avait eu effectivement des témoins et en a trouvé par la suite, ou bien qui ignorait qu'il possédait des preuves et en a trouvé par la suite ?

Si c'est lorsqu'il se voit sur le point d'être condamné en justice qu'il dit : présentez-vous, un tel et un tel, et témoignez en ma faveur, ou bien qu'il sort un document en sa faveur « de dessous sa ceinture », c'est sans valeur.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions